

Procès-verbal de la 2^{ème} séance de la Conférence Romande de la Formation Continue

Neuchâtel, le 8 avril 2008

Présents : Mmes et MM. D. Burkhalter, M. Chassot, J.-Ch. Clavien, M. Déglon, K. Helen (en remplacement de Mme Taher-Selles), F. Le Vallois, F. Loi-Zedda, S. Manco, Ph. Merz, A. Petitpierre, J.-L. Portmann (en remplacement de M. Tschopp), L. Python, D. Riva (en remplacement de M. Erb), S. Rolle, C. Salort (en remplacement de M. Evéquo), A. Schlaefli, J. Stroumza (20)

Excusés : Mmes et MM B. Bachelard, C. Bonvin, J.-P. Brügger, J.-C. Bruttomesso, C. Darbellay, A. Girardin, A. Holenweg, D. Lambelet, C. Levrat, A. Marra, J. Neiryck, R. Nordmann, E. Ollagnier, M. Roth-Bernasconi, A. Sanchez, A. Seydoux-Christe, C. Simoneschi, J.-F. Steiert, A. Tscherrig, S. Verest-Junod (23)

Présidence : G. Savary

Vice-Présidence : B. Morand-Aymon, D. Juillerat

PV : M. Egger/BMA

1. Accueil et approbation de l'ordre du jour

La Présidente ouvre la séance à 15h00. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du 06.12.2007

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Présentation de l'annexe aux statuts

L'annexe concernant le mode de sélection des membres est acceptée à l'unanimité.

4. Présentation des nouveaux membres

7 parlementaires des différents cantons romands et partis nationaux ont rejoint la Conférence romande :

- Mme Ada Marra, Conseillère nationale (PS, VD)
- Mme Anne Seydoux-Christe, Conseillère nationale (PDC, JU)
- Mme Adèle Thorens, Conseillère nationale (V, VD)
- M. Didier Burkhalter, Conseiller aux Etats (PRD, NE) présent ce jour
- M. Jean-Pierre Graber, Conseiller national (UDC, BE)
- M. Hugues Hiltpold, Conseiller national (PRD, GE)
- M. Jacques Neiryck, Conseiller national (PDC, VD)

M. Cyrille Salort représente désormais l'OFPC-GE (délégué par M. Evéquo) à la Conférence romande.

5. Présentation du comité

La composition du comité soulève des remarques :

- Les cantons de VD et GE sont sur-représentés.
- Il manque des représentations des cantons ou organisations cantonales.
- L'objectif à viser est une meilleure représentativité des domaines autant que des cantons.
- G. Savary propose d'accepter la composition du comité telle que présentée pour une année ; sa composition sera réexaminée pour une période ultérieure. Il est pour l'heure impératif que la Conférence dispose d'un organe lui permettant de travailler sur les dossiers prioritaires (visibilité et positionnement de la Conférence romande au niveau romand, Loi fédérale FC) :

dans cette perspective, la Présidente recommande d'élire le Comité dans la composition proposée, sachant que la contribution d'autres membres de la Conférence sera nécessaire et donc sollicitée en fonction des objets à traiter. Le comité est élu à l'unanimité.

6. Financement de la Conférence romande de la FC

Le budget de fonctionnement annuel minimal pour la CRFC est estimé à 30'000 CHF. Le comité a prévu de solliciter, via les représentants cantonaux membres de la CRFC, une rencontre avec les conseillers d'Etat / resp. responsables des départements de l'instruction de chaque canton en vue d'obtenir une cotisation de 4'000 à 6'000 CHF / an pour une durée de 3 à 4 ans (+/- calendrier Loi fédérale sur la FC). La CIIP devrait également être sollicitée dans cette perspective.

Dans la mesure du possible, ces rencontres devraient avoir lieu, avec la Présidente et un membre du comité, d'ici la fin du printemps. Une conférence de presse (avant les vacances d'été) devrait s'ensuivre pour donner davantage de visibilité à la Conférence. Le budget de la CRFC sera affiné en fonction des réponses des cantons et organes sollicités.

7. Etat des lieux relativement à la loi fédérale

Dans son rapport **Politique de croissance 2008-2011: Nouvelles mesures pour renforcer la croissance économique en Suisse**¹, le Conseil fédéral range la FC parmi les sept mesures prioritaires pour la croissance et fixe un calendrier pour lui donner corps (2008: rapport à l'intention du Conseil fédéral, 2009: élaboration du projet de consultation, 2010: mise en consultation et message à l'intention du Parlement).

La Conférence romande dispose ainsi d'une "feuille de route". Elle se doit de développer une argumentation solide sur les points évoqués par le Conseil fédéral : hormis notamment les données statistiques (pour le moins discutables) et la question du financement de la FC, l'évaluation des problèmes proposée par le Conseil Fédéral se rapproche de celle des groupes de travail de la Conférence romande.

A l'heure actuelle, les positions entre et au sein même des départements respectifs de P. Couchepin (Intérieur) et D. Leuthard (Economie) ne sont pas concordantes. Mandat a été donné à l'OFFT pour la réalisation du rapport : le dossier est donc en discussion au sein de l'administration fédérale exclusivement (OFFT, SER, CDIP) ; il est nécessaire d'obtenir la participation de représentants d'autres structures (dont la Conférence romande) dans un groupe de travail. Le relais politique est assuré par G.Savary et D.Burkhalter (qui se propose d'interpeller Mme Leuthard à ce propos et pour connaître plus précisément le programme de 2009).

8. Synthèse des groupes de travail (doc remis en séance) :

4 questions (visibilité, accessibilité, reconnaissance, qualité, financement)
4 groupes de travail (FC / Hautes Ecoles ; Formation de base et formation à l'insertion ; Formation continue professionnelle ; Formation continue en entreprise).

1. **Politique de croissance 2008-2011: Nouvelles mesures pour renforcer la croissance économique en Suisse.** Rapport en réponse à la motion 01.3089: Politique de croissance. Sept mesures. Approuvé par le Conseil fédéral, 2 avril 2008 ; pp.93-96 : Nouvelle politique de formation continue (voir doc remis en séance).

La discussion débouche sur le constat qu'il est nécessaire de distinguer, pour chaque point, deux niveaux de propositions-recommandations : l'un concernant la Loi fédérale sur la FC, et l'autre concernant des propositions concrètes à adresser aux acteurs régionaux (cantons, entreprises, organismes de FC, réseaux...). Faute de temps, 2 questions ont été débattues : il est décidé que B.Morand-Aymon enverra à tous les membres le fichier informatique de la synthèse des groupes de travail, de façon à ce que chacun puisse prendre position et formuler ses remarques et suggestions (délai de restitution : 20 mai 2008)

9. Discussion et synthèse des objectifs

Reporté à prochain ordre du jour.

10 Prochaine séance de la Conférence romande de la FC

Lundi 17 novembre 2008

14h00 à 17h00 (décision prise sur proposition des membres présents : les séances sont prolongées d'une heure !)

(lieu à définir)

La séance est levée à 17h00.